

Les personnels des EHPAD commerciaux, seuls exclus des revalorisations nuit et week-end : le SYNERPA s'offusque d'une iniquité inadmissible

Lors de la séance de questions au gouvernement du 24 octobre 2023, la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, a annoncé étendre les mesures de revalorisation des sujétions nuit et week-end aux EHPAD privés non lucratifs, **excluant ainsi le seul secteur commercial.**

Cette décision est incompréhensible pour les personnels du secteur privé commercial. En effet, en vertu de l'égalité devant les soins, ce sont les dotations publiques qui financent la rémunération des personnels soignants, et ce, quel que soit le statut de la structure. Les salariés des entreprises vont donc se retrouver moins bien payés que leurs collègues des secteurs public et associatif, **alors qu'ils exercent le même métier et accomplissent les mêmes missions.** Ces personnels assurent pourtant le déploiement de la solidarité nationale au chevet du patient pour faire face à leurs besoins en santé.

Le SYNERPA dénonce une mesure injuste pour les salariés concernés, qui fragilisera encore davantage nos entreprises et pénalisera gravement l'attractivité de notre secteur. Alors que de nombreux établissements connaissent des difficultés financières sous le double effet de l'inflation et de la baisse des dotations, **les acteurs privés du grand âge interpellent vivement les pouvoirs publics afin que l'égalité soit rétablie entre tous les personnels des établissements médico-sociaux, quel que soit leur statut.**

À propos du SYNERPA

Créé en juin 2001, le SYNERPA est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des résidences services seniors (RSS) avec le SYNERPA RSS, des services et soins à domicile avec le SYNERPA Domicile. Le SYNERPA rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 résidences seniors, 170 maisons partagées et 1 060 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 150 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNEth) qui représente 110 établissements est également un syndicat affilié du SYNERPA.

Contacts presse

HAVAS Paris – Quentin ZIMMERMANN – Tél. : 06 44 26 51 41 – Email : quentin.zimmermann@havas.com
SYNERPA – Elisabeth Roy – Tél. : 06 17 49 56 64 – Email : roy@synerpa.fr